



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

structures administratives

Question écrite n° 51052

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur le comité interministériel de l'enfance maltraitée, groupement de l'enfance maltraitée, relevant des articles D. 112-3 à D. 112-7 du code de l'action sociale et des familles. En effet "le jaune budgétaire" publié en annexe au PLF 2009, comportant la liste des commissions, instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres, n'indique pas la composition de ce comité ni même son coût de fonctionnement. Il est précisé, en outre, qu'aucune réunion n'a eu lieu en 2005, 2006 et 2007. Il s'étonne de cette inactivité et lui demande donc de bien vouloir transmettre les informations nécessaires sur le fonctionnement de ce comité, ou de lui faire connaître, en cas d'inutilité avérée, s'il envisage de procéder à sa suppression.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51052

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5289

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)